

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-

STANBRIDGE 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge (Québec) J0J 1Y0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le quatorzième (14e) jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3 Mme Myriam Falcon, conseillère # 4 M. Ghislain Quintal, conseiller # 5 M. Éric Rioux, conseiller #6 Mme Dominique Martel, Mairesse

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1 M. André Choinière, conseiller # 2

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : Monsieur Nicolas Turgeon-Morin

Résolution numéro 2025.01013

ADOPTION – Projet de règlement RM330-6 concernant la circulation et le stationnement

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la Circulation ;

CONSIDÉRANT que le Code municipal autorise les municipalités à adopter des règlements concernant les Chemins Publics et les Places Publiques ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la refonte et à la mise à jour des dispositions concernant la Circulation, le stationnement et la sécurité publique applicables sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné le 14 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux APPUYÉ PAR Ghislain Quintal ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le projet de règlement RM330-6 concernant la circulation et le stationnement soit adopté.

ADOPTÉ

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

Copie certifiée conforme ce 15e jour de janvier 2025

Nicolas Turgeon-Morin Directeur général/greffier-trésorier